

Compilation des feedbacks des membres de l'ASCA VABS au sujet du tableau de la SUVA "Retrait de matériaux amiantés - Vue d'ensemble des mesures"

Certains feedbacks concernent les factsheets, qui servent de base à ce tableau:

1. Une consultation pour les factsheet est souhaitée (au moins au niveau des associations). Ce vœu concerne également toutes les factsheets déjà publiée.
2. Pour améliorer l'acceptance de ces factsheets, il serait important que les résultats des investigations ou des mesures relatives soient mises à disposition (comme la SUVA l'a déjà fait pour les colles de carrelage, notamment lors de la matinée technique)
3. Les informations les plus importantes des factsheets ne sont pas toujours contenues dans le tableau. Le tableau fait toutefois clairement référence aux factsheets, mais il y a un risque que dans la pratique uniquement le tableau soit utilisé. Une solution pourrait être d'inclure d'autres instructions dans la colonne "critères" (par exemple pour le nettoyage des plaques en fibrociment: pas de nettoyage sous haute pression, pas de brosse en métal etc). De plus, la colonne "source" devrait être renommée en "autres instructions à suivre impérieusement" ou en quelque chose d'équivalent.
4. Il y a à plusieurs endroits des différences concernant les instructions contenues dans les factsheets et les instructions contenues dans le tableau (voir les feedbacks particuliers à ce sujet plus bas)

Feedbacks généraux concernant le tableau:

5. Le tableau considère uniquement la protection du travailleur. Il existe un danger que lors de la réalisation des mesures préconisées par ce tableau les aspects concernant l'environnement et les personnes tierces soient oubliées. Cet aspect est certes mentionné dans la partie introductive du tableau de la SUVA, mais soulève toujours des discussions au sein de nos membres.
6. D'une manière générale, il serait souhaitable d'avoir un texte introductif général pour le tableau, qui mentionne les limitations correspondantes de ce tableau ainsi qui rappelle de manière plus claire qu'actuellement que les factsheets originaux soit à respecter de manière impérieuse (voir plus haut)

Feedbacks concernant les notes de bas de page

7. Note de bas de page R: Recommandé. La catégorie "recommandé" n'a pas de sens. Une telle classification implique que les mesures uniquement "recommandées" ne seront pas appliquées dans la pratique (même s'il est mentionné dans le tableau que cela dépend de l'utilisation du site suite à l'assainissement). Toutes les mesures marquées avec un "R" devraient être exigées et marquées avec un "X". Toutes les mesures notées avec un "R" ont été discutées et nous sommes d'avis que celles-ci sont nécessaires.
8. Note de bas de page 1: Que signifie "barrière physique"? Il faudrait concrétiser car il n'est pas clair s'il s'agit de mesures concernant l'imperméabilité pour l'air ou s'il s'agit seulement de mesures interdisant l'accès ou de portes fermées ou autres...

9. Note de bas de page 3: Mesure libératoire après assainissement: d'après VDI ou d'après la publication du FACH?
10. Note de bas de page 5: est à supprimer sans remplacement. Pour les objets de démolition il y a quasiment toujours des travaux qui sont effectués dans les locaux après l'assainissement des matériaux amiantés. Une quantité plus petite de mesures est possibles pour les objets habités, mais pas un abandon total des mesures (voir aussi la publication du FACH concernant les mesures libératoires)

Autres points:

11. Les exigences pour être "artisan instruit" doivent être plus clairement définies et décrites.
12. "voie humide" il faut préciser qu'il s'agisse d'un liquide tensioactif. L'eau ne "mouille" pas la plupart des matériaux amiantés. Il faut également décrire le traitement des eaux.
13. Equipement de protection individuel: une combinaison de protection devrait être toujours obligatoire (bon marché, bon rapport coût-utilité)
14. La date de la version du tableau devrait être visible sur la première page. Il y a dans la pratique beaucoup de confusion quant aux différentes versions du tableau.

Remarques concernant des matériaux particuliers

15. Plaques de fibrociment: selon la factsheet 33031 les plaques doivent être enlevées par voie humide. Pas dans le tableau.
16. Floor-Flex: Selon la factsheet 33049 le sol doit être humidifié. Pas dans le tableau
17. Revêtement de sol Cushion-Vinyl: préciser dans "critères" ou dans la première colonne qu'il s'agit de trous individuels (également pour le perçage de carrelage)
18. Ponçage colles de revêtements de sols (colles bitumineuses). Il n'est pas compréhensible pourquoi ces travaux sont réalisables sans sas à compartiment et pourquoi ces travaux peuvent être effectués par un artisan instruit. Y'a-t-il à ce sujet des mesures existantes? Nous avons d'autres expériences quant à ces travaux.
19. Enlèvement de panneaux légers: "un seul objet": le mot "objet" n'est pas clair. Est-ce qu'il s'agit d'un seul panneau? Plus important: la factsheet se réfère sur un panneau léger sur une porte d'armoire électrique. On croit faussement que l'on peut séparer le panneau léger de l'armoire électrique, alors que toute l'armoire avec le panneau doit être enlevée.
20. Panneaux légers <0.5 m², > 0.5 m². Dans les critères, il faudrait préciser le nombre ou la superficie par local. Il faudrait également le mentionner dans la fiche technique 84083
21. Mastic de fenêtres: l'élimination des déchets proposée dans la factsheet (usine de traitement des ordures, etc) n'est pas possible lorsque le matériel est annoncé officiellement comme contenant de l'amiante et ainsi pas légal.

22. Cordons amiantés: cordon unique: préciser qu'il s'agit d'un seul PETIT cordon (comme dans la fiche technique). Un cordon amianté peut mesurer une douzaine de mètres.
23. Cloisons pare-feu: indiquer le nombre et superficie par local dans les critères
24. Coques d'isolation: préciser de quel produit il s'agit exactement? S'agit-il de Mousse PUR avec du bitume ou autre? Dans la fiche technique 84035, il n'est pas fait mention de coques d'isolations
25. Coques d'isolation (ainsi que pour les cordons amiantés): le critère du temps nécessaire n'est pas adéquat, il serait plus judicieux de définir un mètre.
26. Isolations de tuyaux: la factsheet mentionne que si les isolations sont déjà détériorées ou que si les travaux ne se laissent pas effectuer sans abîmer l'isolation, l'assainissement doit être fait par une entreprise spécialisée. Ce point là devrait être impérativement repris dans la colonne critère du tableau. (la plupart des isolations contenant de l'amiante sont la majorité du temps déjà endommagée avant les travaux)